

Tarifs applicables au 15 novembre 2024

TRANSACTION - VENTE

Jusqu'à 200 000€	15 000€
De 200 001 à 1 500 000€	6%
Au-delà de 1 500 000€	5,5%
TERRAIN	8%
LOCAL COMMERCIAL	8%

Principe de non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive aux autres tranches ;

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :**
Offerts.
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
Honoraires à la charge du bailleur : 8€ TTC par m² de surface habitable.
Honoraires à la charge du locataire : 8€ TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
 - Part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable.
 - Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- **Honoraires forfaitaires 2 mois HT du loyer HT hors charges à la charge du locataire.**

